Journal Title: Journal télégraphique

Journal Issue: vol. 31 (no. 1), 1907

Article Title: Conférence internationale concernant la télégraphie sans fil

Page number(s): pp. 13-17

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي قسم أجراه والمحفوظات المكتبة قسم في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلاً.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

© International Telecommunication Union

Art. 134. — Tout expéditeur ou destinataire qui demanderait une copie certifiée conforme du télégramme qu'il aura transmis ou reçu, payera pour ce service la valeur de la moitié de la taxe d'un télégramme simple.

Art. 135. — Tout expéditeur d'un télégramme pourra payer d'avance la réponse à ce télégramme, en fixant à volonté le nombre de mots à employer pour la réponse et en insérant après le texte et avant la signature la mention : „réponse tant de mots".

L'autorisation du nombre de mots pour la réponse pourra aussi être illimitée, mais dans ce cas l'expéditeur devra déposer au bureau la valeur correspondante à la taxe d'un télégramme de cent mots, pour laquelle il lui sera délivré un reçu.

Art. 136. — Si la réponse contient moins de mots que l'expéditeur en a payés, la différence lui sera restituée. Si elle en contient plus, la différence sera payée par l'expéditeur de la réponse.

Art. 137. — La réponse qui ne sera pas présentée dans les huit jours qui suivront la date de la remise du télégramme primitif ne sera plus considérée comme réponse payée et le montant de la taxe devra être acquitté par la personne qui l'expédie.

Art. 138. — Si le télégramme n'a pas été présenté dans le terme de 8 jours, le chef du bureau d'arrivée adressera un télégramme à l'expéditeur, pour l'aviser que la réponse n'a pas été présentée. Ce télégramme tiendra lieu de réponse, et sa taxe sera perçue, comme un télégramme simple, sur la somme déposée dont l'excédent sera restitué à l'expéditeur.

Art. 139. — Le prix de tout télégramme présenté pour la transmission devra être payé d'avance.

Art. 140. — La taxe des télégrammes pourra être payée en monnaie ayant cours légal ou au moyen de timbres-poste. Ces timbres seront collés sur le télégramme et oblitérés lors de leur réception par le bureau, avant que le télégramme ne soit remis à l'employé chargé de la transmission.

(A suivre.)

Conférence internationale concernant la télégraphie sans fil.

La Conférence internationale concernant la télégraphie sans fil, convoquée par le Gouvernement allemand, s'est réunie le mercredi 3 Octobre 1906, à 11 heures du matin, dans la grande salle des séances du palais du Reichstag à Berlin.

Etaient présents :

Pour l'Allemagne :

S. Exc. M. *Kraetke,* Secrétaire d'Etat du Département des postes de l'Empire.
S. Exc. M. *Sydow,* Sous-Secrétaire d'Etat au Département des postes de l'Empire.
M. *Wachenfeld,* Conseiller intime supérieur au Département des postes de l'Empire.
M. *Koehler,* Conseiller intime supérieur au Département des postes de l'Empire.
M. le Professeur Docteur *Strecker,* Conseiller intime au Département des postes de l'Empire.
M. *Schrader,* Conseiller intime au Département des postes de l'Empire.
M. *Goetsch,* Conseiller intime de Légation.
M. *de Landmann,* Assesseur au Département des Affaires étrangères, fonctionnaire attaché.
M. *Souchon,* Capitaine de frégate.
M. le Docteur *Felisch,* Conseiller intime d'Amirauté.
M. le Docteur *Beggerow,* Physicien au Département de la marine de l'Empire.
M. *Oschmann,* Commandant.
et
M. *Lindow,* Conseiller des postes, désigné pour Chef du Bureau.

M. *Pretzsch,* Inspecteur supérieur des postes . . . . . } désignés pour Secrétaires du Bureau.
M. *Thilo,* Inspecteur supér. des postes
M. *Schenk,* Inspecteur des postes . .
M. *Schiller,* Sous-Inspecteur . . . .
M. *Barckhausen,* Sous-Inspecteur . .
M. *Schwill,* Sous-Inspecteur . . . .

Pour l'Amérique (Etats-Unis) :

S. Exc. l'Honorable *Charlemagne Tower,* Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.
M. *James Allen,* Général de brigade, Chef du Service militaire télégraphique.
M. *Henry N. Manney,* Vice-amiral en retraite.
M. *John J. Waterbury,* Délégué spécial.
M. *F. M. Barber,* Commandant de vaisseau en retraite.

Pour l'Argentine (République) :

M. *José Olmi,* Inspecteur général des télégraphes.

Pour l'Autriche :

M. *Charles Barth von Wehrenalp,* Conseiller aulique, Chef de la section technique au Ministère I. R. du commerce.

M. le Baron *Alfred von Fries,* Conseiller supérieur des postes au Ministère I. R. du commerce.
M. *H. G. Dietl,* Conseiller des constructions techniques.

Pour la Hongrie :

M. *Pierre de Szalay,* Secrétaire d'Etat, Directeur général des postes et des télégraphes.
M. le Docteur *Guillaume Hennyey de Hennye,* Directeur des postes et des télégraphes.
M. *Josef Hollós,* Conseiller technique.

Adjoints aux délégués de l'Autriche et de la Hongrie :

M. *Alois Baumann,* Capitaine de frégate.
M. *Rodolphe Chimani,* Lieutenant de vaisseau.

Pour la Belgique :

M. *Frédéric Delarge,* Directeur général des télégraphes.
M. *Edouard Buels,* Inspecteur de Direction à l'Administration centrale des télégraphes.

Pour la Bulgarie :

M. *Ivan Stoyanovitch,* Directeur général des postes, télégraphes et téléphones.
M. *Nedeff,* Lieutenant de la flottille bulgare.
M. *B. Kintischeff,* Ingénieur-électricien à la Direction générale des postes, des télégraphes et des téléphones.

Pour le Chili :

M. *Muñoz Hurtado,* Contre-amiral.
M. *J. Mery,* Capitaine.

Pour le Danemark :

M. *N. R. Meyer,* Directeur des télégraphes.
M. *J. A. Voehtz,* Capitaine de vaisseau.
M. *J. F. Krarup,* Sous-chef au Ministère des travaux publics.
M. *R. N. A. Faber,* Lieutenant en premier du Génie.

Pour l'Egypte :

M. *J. S. Liddell,* Commandant, Inspecteur général de l'Administration des télégraphes.

Pour l'Espagne :

M. *Ramón Estrada,* Capitaine de frégate.
M. *Mateo Garcia de los Reyes,* Lieutenant de vaisseau.
M. *Rafael Rávena y Clavero,* Lieutenant-Colonel du Génie.
M. *Antonio Peláez Campomanes,* Capitaine du Génie.

Pour la France :

M. *Bordelongue,* Directeur de l'exploitation électrique au Ministère des travaux publics, des postes et des télégraphes.
M. *Sins,* Chef du bureau de la correspondance télégraphique internationale.
M. *Petit,* Ingénieur des postes et télégraphes.
M. *Poulaine,* Rédacteur à l'Administration centrale des postes et télégraphes, fonctionnaire attaché.
M. *Gaschard,* Capitaine de vaisseau.
M. *Colin,* Lieutenant de vaisseau.
M. *Boulanger,* Colonel, Directeur du service du matériel du Génie.
M. *Humbert,* Lieutenant-Colonel d'infanterie, attaché à l'état-major de l'armée.
M. *Devos,* Ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Pour la Grande-Bretagne :

M. *H. Babington Smith,* C. B., C. S. J., Secrétaire du General Post Office.
M. *J. Gavey,* C. B., Ingénieur en chef.
M. *R. J. Mackay,* Chef de Section au General Post Office.
M. l'Honorable *A. E. Bethell,* Capitaine de vaisseau, C. M. G., Directeur-adjoint de l'artillerie maritime.
M. *J. F. Daniell,* Colonel, Directeur-adjoint du service des Reconnaissances maritimes.
M. *F. G. Loring,* Lieutenant de vaisseau.
M. *R. L. Hippisley,* Colonel du Génie, C. B.
M. *F. J. Davies,* Colonel à l'état-major.

Pour la Grèce :

M. *T. Argyropoulos,* Professeur à l'Université d'Athènes.

Pour l'Italie :

M. le Sénateur *Joseph Colombo,* Directeur de l'Institut technique supérieur royal de Milan.
M. le Chev. *Adolfo Pouchain,* Capitaine de vaisseau.
M. le Comte *Rey di Villarey,* Lieutenant de vaisseau.
M. le Commandeur *Fedele Cardarelli,* Chef de division au Ministère des postes.
M. le Commandeur *Quirino Majorana,* Professeur, Chef de division au Ministère des postes.
M. le Chev. *Joseph Costa,* Fonctionnaire attaché.

Pour le Japon :

M. le Docteur ing. *O. Asano,* Ingénieur au Ministère des communications.
M. *Z. Tanaka,* Secrétaire au Ministère des communications.
M. *R. Yashiro,* Capitaine de vaisseau.
M. *S. Hyakutake,* Capitaine de corvette.
M. *Sh. Kimura,* Ingénieur de la Marine.
M. *Takimura,* Fonctionnaire attaché.

Pour le Mexique :

M. *José Maria Perez,* Général de brigade.

Pour Monaco :

M. *Depelley*, Conseiller de Légation.

Pour la Norvège :

M. *Ths. Heftye,* Directeur général des télégraphes.
M. *O. T. Eidem,* Directeur des torpilles de la Marine royale.
M. *Hermod Petersen,* Ingénieur de section à l'Administration des télégraphes, fonctionnaire attaché.

Pour les Pays-Bas :

M. *A. Kruyt,* Inspecteur général de la télégraphie.
M. *J. J. Perk,* Chef de division et Chef du Cabinet du Ministre des Colonies.
M. *H. T. Hoven,* Capitaine de frégate, Chef du service de la télégraphie sans fil de la Marine.
M. *H. J. Nierstrasz,* Chef du service technique de la télégraphie sans fil.
M. *G. J. W. Putman-Cramer,* Lieutenant de vaisseau.
M. *M. F. Onnen,* Ingénieur et fonctionnaire dans les Indes néerlandaises.

Pour la Perse :

M. *Hovhannes Khan,* Conseiller de la Légation de Perse à Berlin.

Pour le Portugal :

M. le Conseiller *Paulo Benjamin Cabral,* Ingénieur, Inspecteur général des Télégraphes et des Industries électriques et Professeur.

Pour la Roumanie :

M. *Grégoire Cerkez,* Directeur général des postes, des télégraphes et des téléphones.
M. *Vasilesco Karpen,* Docteur ès sciences, Ingénieur, Chef de la division technique des postes, des télégraphes et des téléphones.
M. *César Boeresco,* Lieutenant-Commandeur, Inspecteur du service maritime roumain.

Pour la Russie :

M. le Professeur *Ossadtchy,* Conseiller intime d'Etat, actuel aide du chef de l'Administration générale des postes et des télégraphes.
M. *Euler,* Lieutenant-Colonel, Inspecteur général des postes et des télégraphes.
M. *Victor Bilibine,* Conseiller d'Etat, Chef de section à la Direction générale des postes et des télégraphes.
M. *Remmert,* Capitaine de frégate, Chef du service de la télégraphie sans fil de la Marine.
M. *Kédrine,* Lieutenant, Chef du service de la télégraphie sans fil de la flottille de la Mer Noire.
M. *Alexandre Eichholz,* Général de l'état-major.
M. *Sokoltzoff,* Capitaine, Chef des stations de télégraphie sans fil dans le district militaire de St-Pétersbourg.

Pour Siam :

M. le Docteur *Keuchenius,* Conseiller de la Légation siamoise à Berlin.

Pour la Suède :

M. *Sven Ludvig Hermann Rydin,* Directeur général et Chef par intérim de l'Administration des télégraphes.
M. le Comte *Henning Adolf de Hamilton,* Chef de section par intérim de l'Administration des télégraphes.
M. *Charles Albert Byron Amundson,* Capitaine du Génie.
M. *Charles-Léon de Champs,* Capitaine de vaisseau.

Pour l'Uruguay :

M. *Francisco C. Costanzo,* Inspecteur des télégraphes de l'Etat.

A 11 h. et quart, M. *Kraetke,* Secrétaire d'Etat du Département des postes de l'Empire d'Allemagne, prend place au fauteuil de la Présidence et prononce le discours suivant :

„Messieurs,

A l'occasion de la dernière séance de la Conférence préparatoire pour la télégraphie sans fil en 1903, j'ai eu l'honneur d'exprimer l'espoir que, dans un délai pas trop loin, une Conférence universelle se réunirait à Berlin, pour continuer et mener à bonne fin les travaux entamés sur ce domaine. Dans l'entretemps, des événements imprévus nous ont nécessités, à différentes reprises, à ajourner cette Conférence. Autant plus je m'estime heureux aujourd'hui d'avoir la chance de pouvoir saluer une réunion si distinguée de représentants des Hauts Gouvernements de presque toutes les parties du monde, qui ont eu la bienveillance de répondre à notre appel pour collaborer à une œuvre civilisatrice internationale d'une extrême importance. Cette œuvre a pour but d'assurer la place qui lui convient dans le grand nombre des moyens de communication internationaux à une invention de la science et de la technique et d'en faciliter l'utilisation universelle. Au nom du Gouvernement de Mon Auguste Maître, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue, comme hôtes de la nation allemande, et en même temps de vous remercier de l'accueil bienveillant que notre invitation a

trouvé auprès de vos Gouvernements. Permettez-moi d'y joindre l'assurance que de notre part tout sera fait pour faciliter vos travaux et pour rendre votre séjour à Berlin aussi agréable que possible.

Avant l'ouverture des travaux, je tiens à faire ressortir quels sont les progrès de la télégraphie sans fil, faits depuis la Conférence préliminaire, à l'aide des sciences et de la technique, et ensuite son importance pratique comme moyen de communication. Des savants et des techniciens de tous les pays ont concouru à perfectionner la télégraphie sans fil. Leurs expériences tendaient principalement à augmenter la portée des ondes électriques. Par l'émission de quantités d'énergie suffisamment grandes, par l'amélioration du dispositif ainsi que des appareils, par l'expérimentation approfondie et l'emploi convenable du principe de la résonance, on a réussi à transmettre des messages aux navires en mer à la distance de quelques milliers de kilomètres. Un problème non moins important, savoir l'écart des perturbations mutuelles, a été également résolu dans un certain sens. Un grand nombre de systèmes ont été perfectionnés par l'application de diverses méthodes de syntonisation, de manière qu'un trafic simultané et non troublé par des autres stations soit réalisable en cas de différences suffisantes des longueurs d'ondes.

C'est avec un intérêt spécial que l'on doit envisager les résultats des expériences qui ont pour but de produire, à l'aide de l'arc électrique, des ondes non amorties. Dans le cas où les espoirs visés par cette invention se réaliseraient, ce serait probablement la différence de quelques pourcents seulement dans les longueurs d'ondes qui suffirait à empêcher que les appareils soient influencés par des ondes qui ne leur sont pas destinées.

Le principal domaine de l'application de la télégraphie sans fil est sans doute la mer, où les expériences des dernières années ont démontré que la télégraphie sans fil est un moyen de communication indispensable aussi bien dans les services de la marine militaire que dans ceux de la flotte marchande. Malheureusement, il n'existe pas encore des statistiques sûres et assez complètes sur le nombre et l'importance du trafic des stations radiotélégraphiques. Autant que l'on a pu constater, le nombre des stations côtières existantes déjà ou en cours de construction est de 400, qui pour la plupart servent au trafic général, tandis que le nombre des navires marchands munis d'appareils radiotélégraphiques est de 250 environ ; le nombre des vaisseaux de guerre pourvus de ces appareils est sans doute encore beaucoup plus élevé que celui des navires marchands et des stations côtières ensemble.

Partout où la transmission des messages à distance au moyen de conducteurs métalliques rencontre des difficultés économiques ou techniques, on constate des essais tendant à l'utilisation de la propagation des ondes dans l'éther pour la transmission des idées.

Toutefois, malgré tant d'améliorations obtenues, il reste, comme nous le savons tous, encore beaucoup à désirer.

Le travail inaltérable de deux stations dépend en général de la bonne volonté des stations voisines ; le secret des messages et l'écart des perturbations atmosphériques sont encore des problèmes. Mais ce ne sont pas les seuls. Quant à la sûreté de la transmission, surtout les sciences et la technique auront beau travailler encore avant que la télégraphie sans fil puisse satisfaire à tous les besoins. Si donc nous nous mettons à l'œuvre pour régler maintenant le nouveau moyen de trafic par des dispositions internationales, il importe de veiller surtout à ce qu'elles ne soient pas un obstacle à son développement ultérieur, mais qu'il soit donné libre jeu aux efforts qui sont faits dans tous les pays sur le domaine de l'expérimentation et des inventions techniques.

Déjà dans un grand nombre de pays la législation s'est emparée de la matière. Presque partout on est convaincu qu'un moyen de communication si important pour la défense nationale, pour la navigation, pour le commerce et l'industrie, doit être soumis au contrôle de l'Etat, et dans un assez grand nombre de pays, dont la législation n'avait pas, jusqu'à présent, donné des garanties suffisantes, on s'est empressé d'imposer à l'établissement et à l'exploitation des stations radiotélégraphiques l'approbation de l'Etat. Mais la propagation des ondes électriques pour la transmission des messages radiotélégraphiques n'est pas limitée par les frontières des Etats ; chaque onde électrique émise avec la dépense d'énergie nécessaire dépasse ces frontières, que le lieu de destination soit situé en deça ou au delà. C'est pourquoi la radiotélégraphie plus que tous les autres moyens de communication a, du premier abord, un caractère international qui exige sans doute une réglementation internationale.

Créer la base d'une telle réglementation, voilà notre tâche, difficile en effet, mais fructueuse en

même temps pour l'augmentation des relations de trafic entre les nations et pour le progrès de la civilisation. Ainsi qu'on a réussi à faciliter l'emploi de la télégraphie ordinaire et, dans ces derniers temps, de la téléphonie, sa sœur cadette, en créant des bases internationales, et à les mettre à la disposition de toutes les nations, de même j'espère fermement que, par un échange bienveillant de nos idées, nous réussirons à atteindre un but analogue pour la télégraphie sans fil. Dans cette espérance, je déclare ouverte la première Conférence internationale à Berlin concernant la télégraphie sans fil."

(Vifs applaudissements.)

M. *Delarge,* délégué de la Belgique, répond en ces termes à l'allocution de M. *Kraetke*:

„Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Permettez-moi, en ma qualité de doyen des Conférences télégraphiques internationales, de vous présenter l'expression de la profonde reconnaissance qu'éprouvent tous les délégués pour les sentiments de si vive et de si franche cordialité que vous venez de leur témoigner. Soyez convaincu, Excellence, que tous nous nous efforcerons d'obtenir la réalisation du noble vœu que vous formulez, de voir, en ce qui concerne la téléradiographie, une entente complète s'établir entre toutes les nations, pour le plus grand bien de l'humanité.

Messieurs, qui de nous ne sait que Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne daigne manifester sa sollicitude pour toutes les branches de l'activité humaine, en leur donnant une puissante impulsion. Le grand avenir de la télégraphie sans fil et les progrès immenses qu'elle est appelée à faire réaliser n'ont pas échappé à la perspicacité de Sa Majesté. Aussi, je suis certain d'être votre interprète en priant Monsieur le Secrétaire d'Etat de vouloir bien présenter nos plus respectueux hommages à Sa Majesté et en vous proposant de pousser un „Hoch" en son honneur."

Après ce discours, l'Assemblée se lève en poussant trois fois „hoch" en l'honneur de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne.

S. Exc. M. *Kraetke,* en remerciant M. *Delarge* des paroles aimables, répond qu'il se fera un devoir de présenter à Sa Majesté les hommages de l'Assemblée. Il prie ensuite S. Exc. M. *Sydow,* Sous-Secrétaire d'Etat au Département des postes, de prendre la direction des travaux de la Conférence. M. *Sydow,* après avoir pris place au fauteuil de la présidence, propose de commencer les travaux par la discussion du projet de Règlement de la Conférence.

Après la lecture et l'adoption de ce Règlement, M. *le Président* communique que, par application de l'article 3, qui décide que la présidence est dévolue au Gouvernement qui convoque la réunion, le Gouvernement allemand l'a chargé des fonctions de président. En assumant cette honorable tâche, il prie l'Assemblée de lui accorder son appui et son indulgence. Il fera de son mieux pour guider les débats avec une stricte impartialité, et exprime la confiance que dans les délibérations régnera cet esprit de conciliation et de bienveillance qui garantit le succès. M. *le Président* propose ensuite de nommer vice-présidents M. *Manney,* Vice-amiral en retraite (Etats-Unis d'Amérique), M. *Babington Smith,* Secrétaire du General Post Office (Grande-Bretagne) et M. *Pierre de Szalay,* Secrétaire d'Etat (Hongrie), qui tous acceptent. La proposition est acceptée sans opposition. Il nomme en outre chef du Bureau M. *Lindow* et secrétaires de la Conférence MM. *Pretzsch, Thilo, Schenk, Schiller, Barckhausen* et *Schwill.*

M. *le Président* est d'avis qu'il conviendra de discuter en séances plénières le projet de Convention internationale concernant la télégraphie sans fil, tandis que le projet de Règlement de service annexé à la Convention serait à renvoyer à une commission spéciale, ce projet contenant bien des détails. D'après M. *Sydow,* la commission spéciale se composerait des délégations des pays suivants: Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, Argentine, Autriche, Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Suède. M. *Babington Smith,* délégué de la Grande-Bretagne, propose d'ajouter l'Egypte au nombre des pays participant à la commission. Ces propositions sont acceptées. Sont nommés: président de la commission, M. *Bordelongue,* délégué de la France; vice-présidents, M. le Sénateur *Colombo,* délégué de l'Italie, M. *Ramón Estrada,* délégué de l'Espagne, et M. *Ossadtchy,* délégué de la Russie, et rapporteur, M. *Kruyt,* délégué des Pays-Bas.

Une deuxième commission, qui aura à formuler la rédaction définitive du texte de la Convention et du Règlement, se composera des délégations de l'Allemagne, de la Belgique, de la France et des Pays-Bas. M. *Delarge,* délégué de la Belgique, accepte les fonctions de président de cette commission, et M. *Sins,* délégué de la France, celles de rapporteur.